Société Coopérative d'Habitation, Lausanne : Groupe du Pré d'Ouchy, Avenue de la Harpe (2me étape) : Gilliard & Godet, architectes

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **7 (1934)**

Heft 4

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-119908

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

L'HABITATION

AVRIL 1934 4
7ME ANNÉE

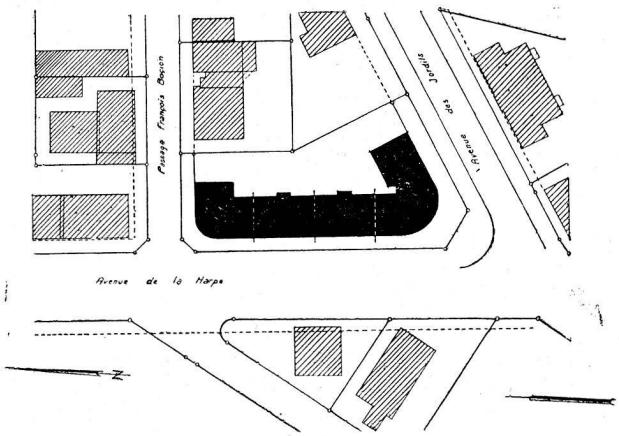

Groupe du Pré d'Ouchy
Avenue de la Harpe, Lausanne.
GILLIARD & GODET, arch.

Plan de situation

Société Coopérative d'Habitation, Lausanne.

Groupe du **Pré d'Ouchy,** Avenue de la Harpe (2me étape). GILLIARD & GODET, architectes

La Société Coopérative d'Habitation avait eu, tout d'abord, l'intention de faire construire des logements du même genre que ceux du groupe de Couchirard, à l'avenue de Morges (voir « Das Werk », avril 1933). Elle avait demandé à la Commune de garantir simplement auprès des banques une hypothèque en second rang, ce qui aurait permis d'augmenter le montant de cette hypothèque et de diminuer son taux. Les loyers auraient pu être réduits, de ce fait, dans une proportion très sensible.

Le Conseil Communal a subordonné malheureusement l'octroi d'une garantie communale à des conditions et restrictions que la Société Coopérative d'habitation a jugées inacceptables. Celle-ci a décidé de réaliser son projet par ses propres moyens.

Le coût de l'entreprise s'établit comme suit:

Construction et honoraires d'architectes	Fr.	540,000
Terrains et droits de mutation . . .	»	42,000
Travaux extérieurs et abords . . .	»	23,000
Divers (intérêts intercalaires, frais d'actes, etc.)	»	22,000
Total:	Fr.	627,000

Prix de revient au m³ (cube réel) = Fr. 41,40.

Le Société Coopérative d'Habitation n'a bénéficié d'aucune aide financière de la Commune.

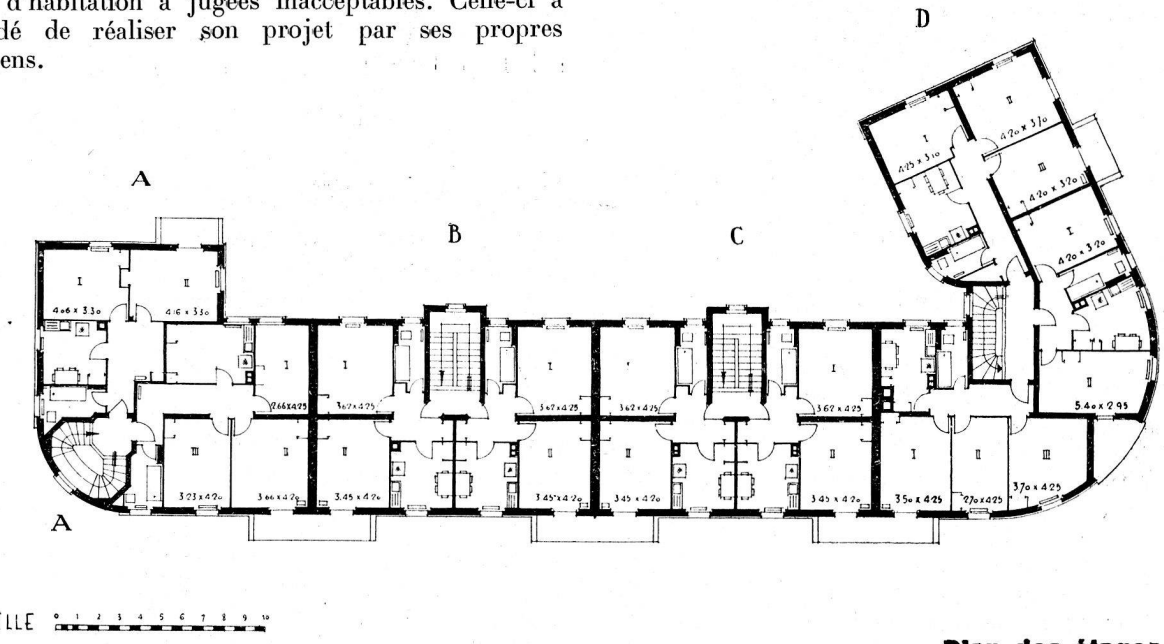

Plan des étages.

Le capital a été réalisé par:

Une 1re hypothèque	Fr. 400.000 à 4 1/4 % + 1/2 %	**amort.**
Une 2me »	Fr. 100.000 à 4 3/4 % + 2 %	»
Le capital social	Fr. 127.000 à 4 %	
	Fr. 627.000.—	

Revenu locatif :

1 appartement	**: 1 pièce, cuisine, bain**		Fr.	660.—
32 »	**: 2 » »**	**de 810 à 960**	»	28.590.—
17 »	**: 3 » »**	**de 1000 à 1140**	»	18.340.—
			Total Fr.	47.590.—

Le chauffage se paie à part, à raison de:

Fr. 75.— par an pour l'appartement de 1 pièce
Fr. 90.— » » » » de 2 pièces
Fr. 120.— » » » » de 3 pièces

Le groupe comprend 4 maisons contiguës formant un bloc homogène qui occupe une parcelle limitée par trois avenues: l'avenue de la Harpe en bordure de laquelle s'élève la façade principale, et deux avenues secondaires sur lesquelles les maisons d'extrémité présentent des façades en retour, reliées à la façade sur l'avenue de la Harpe par de larges arrondis.

La construction est traitée avec simplicité, mais soigneusement en ce qui concerne le choix et l'utilisation des matériaux.

Le volume est franchement accusé, et tous les éléments de l'architecture y ont été proportionnés et subordonnés.

Les maisons comportent deux appartements par étage, sauf la maison d'angle, au sud, où trois appartements ouvrent sur chaque palier.

Tous les appartements ont un balcon, et des dépendances consistant en un galetas, une cave.

Il y a une chambre à lessive avec étendage dans chaque maison, au sous-sol.

Le chauffage central général, au mazout, est installé. La chaufferie se trouve dans le sous-sol du bâtiment d'angle, sud.

Les chambres de bains sont pourvues de chauffe-bains à gaz. L'installation d'un petit bouilleur électrique, de 30 litres, est prévu sur les éviers dans les cuisines.

Organisation des terrains de jeux.

Dans le numéro de février dernier, nous avons publié la première partie d'une conférence de M. R. Uldry. Le manque de place nous oblige malheureusement à résumer encore davantage la seconde partie de cet intéressant exposé qui se rapporte à l'organisation des terrains de jeux.

Si la première partie donnait plus particulièrement les résultats d'une enquête, la seconde développe surtout les idées personnelles de M. Uldry sur ce sujet.

La valeur éducative des terrains de jeux.

On ne mettra jamais assez en relief la valeur éducative du jeu et, par conséquent, les terrains de jeux pour les enfants. L'école leur donne des habitudes d'ordre, de ponctualité et de respect; le jeu sous la direction d'une personne qualifiée doit leur apporter celles de propreté morale et de loyauté.

L'enfant sait se discipliner, mais il ne le fait que pour ce qu'il veut. Or, ce qu'il veut, c'est jouer, et il suffit d'observer les jeux d'équipes de nos garçons pour voir combien, parfois, chez certains garçons, la soumission à cette discipline exige de sacrifices.

Le Directeur de jeux.

Lorsque les enfants jouent, on assiste à la rapide formation d'équipes, de clubs ou d'une conscience collective soumettant les individus à sa discipline. Elle est acceptée par l'enfant, car le jugement de ses camarades est le seul qu'il connaisse. Cette âme collective n'est-elle pas l'aide la plus appréciable pour le directeur de jeux ? En effet, le directeur agit ainsi directement sur l'enfant par l'équipe. Mais on n'a le droit de confier des moyens si puissants qu'à une personne d'élite. Le directeur est l'âme de cette institution et la valeur de sa personnalité est le premier facteur de réussite. Il en sera ainsi de toute œuvre d'éducation et plus particulièrement dans celle où se maintient une grande liberté des élèves.

M. Uldry développe ensuite d'une façon détaillée les méthodes à employer par le directeur de places de jeux. Il montre les qualités psychologiques qu'il doit posséder.

Le rôle des Sociétés de jeunesse.

Un directeur de jeux ne peut accomplir seul une tâche aussi importante s'il assume la direction et se donne entièrement à sa tâche éducatrice. Il a besoin d'aides qui le remplacent, en particulier dans ses fonctions d'administrateur. Ici se pose immédiatement un problème:

L'institution des terrains de jeux doit-elle être un organisme officiel ou une œuvre d'initiative privée ?

Dans le premier cas, de nombreuses difficultés seraient surmontées, mais l'institution perdrait en efficacité ce qu'elle gagnerait au point de vue matériel. Une organisation d'Etat n'attire pas facilement les bonnes volontés. Il est vrai que nous ne pouvons pas prétendre créer une association dans le genre de celle des terrains de jeux des Etats-Unis, dont le budget de 40 millions de dollars (en 1931) reflète assez bien l'envergure. D'autre part, nous ne pouvons nous contenter de donner aux enfants un terrain de jeux et de les laisser s'y établir à leur guise.

C'est donc parmi les sociétés de jeunesse que